



Salesiani Don Bosco  
**CAPITOLO GENERALE 29**

IL REGOLATORE

Lubumbashi (RDC), 22 novembre 2023  
Prot. 23/R/004

Au Révérend  
Régulateur du Chapitre Provincial  
**En son Siège**

**Objet: Liste générale des confrères de la Province en vue du Chapitre Provincial**

Bien cher Régulateur,

J'espère que tu vas bien. Je t'envoie le quatrième communiqué pour une directive importante ; il s'agit de la Liste générale des confrères de la Province en vue du Chapitre Provincial. Tu pourras la préparer avec l'aide du Secrétaire Provincial.

Pour la préparation de cette Liste, il convient de suivre les indications mentionnées dans les Actes du Conseil Général 441 ; ces indications se trouvent dans la cinquième partie des orientations intitulée « Normes pour les élections », au numéro 2.5.3.1. Cette Liste doit être constituée avant l'élection des Délégués de la Province au Chapitre Provincial.

La Liste générale des confrères de la Province est celle sur laquelle est fait le calcul :

- soit du nombre de Délégués de la Province au Chapitre Provincial : un confrère par tranche de vingt-cinq ou fraction : Règlements 165,3 ;
- soit du nombre de Délégués au Chapitre Général : un confrère si le total des confrères est inférieur à 200, deux confrères si le total égale ou dépasse les 200 : Règlements 114.

Cette liste doit être envoyée en version numérique avant fin Décembre 2023 au Père Patrick Anthonyraj, Secrétaire du Régulateur du CG 29 : [segretariatocg29@sdb.org](mailto:segretariatocg29@sdb.org)

Je profite de l'occasion pour te saluer cordialement.

En Don Bosco.

